



Sanitaire

Les antibiotiques, une pratique bien moins automatique

“ Fruit des plans Écoantibio 1 et 2, l'usage des antibiotiques en médecine animale est en constante diminution depuis 2011. Le principe de traiter moins mais mieux a été très bien assimilé par les éleveurs. Un nouveau plan Écoantibio 3, vise maintenant à réduire de 15 % l'exposition des chats et chiens aux antibiotiques sur les cinq prochaines années. Côté élevage, la grande nouveauté de ce plan est d'élargir le spectre aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, deux sources d'inquiétude pour les vétérinaires et les éleveurs. ”

C'est un chiffre qui fait la fierté du gouvernement. Entre 2011 et 2022, l'exposition aux antibiotiques en France a diminué de 52 %. L'exposition à certains antibiotiques critiques, comme les céphalosporines de 3^e et 4^e générations, a quant à elle baissé de plus de 90 %. Ces résultats sont en grande partie le fruit des plans Écoantibio 1 (2012-2016) et Écoantibio 2 (2017-2021), initiés par les vétérinaires, le monde de l'élevage, les chercheurs et les pouvoirs publics. « Ces deux premiers plans ont même été plus efficaces que ceux à qui nous aurions pu nous attendre, confie le directeur du groupement de défense sanitaire (GDS) Auvergne-Rhône-Alpes, Romain Persicot. Le slogan initial était de traiter moins, mais mieux, ce qui a été très bien assimilé par les éleveurs. »

IMPORTATIONS / La viande aux antibiotiques activateurs de croissance reste prohibée

En 2006, l'Union européenne a interdit l'utilisation des antibiotiques comme activateur de croissance. La pratique est mise en cause car elle favorise l'émergence de microbes résistants aux antibiotiques utilisés pour soigner des infections humaines ou animales. Conscient que cette réglementation ne s'applique pas dans certains pays tiers, le ministère de l'Agriculture française a publié un premier arrêté en février 2022 interdisant, pour une année, « l'importation, l'introduction et la mise sur le marché en France des viandes et produits à base de viande issus d'animaux ayant reçu des antimicro-

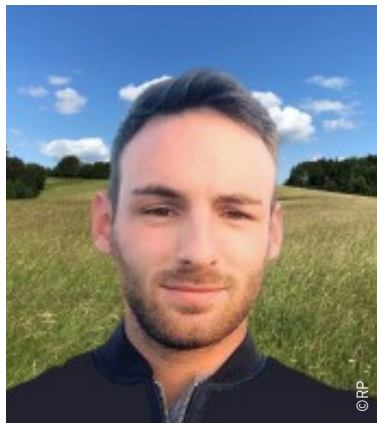
biens pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement ». L'arrêté arrivant à son échéance, le ministère a décidé de renouveler cette interdiction le 27 février 2023, sans pour autant mentionner de durée d'application. Une décision qui a vivement fait réagir la Fédération nationale bovine (FNB), dénonçant sur le réseau social X (ex Twitter) un texte qui « n'a jamais été appliqué » et qui « n'a donné lieu à aucune instruction ni aucun suivi par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) ». ■

Léa Rochon

« Maintenir les niveaux actuels d'exposition aux antibiotiques » Selon le ministère de l'Agriculture, les réductions d'exposition aux antibiotiques demeurent moins marquées chez les animaux de compagnie. « En définitive, les deux premiers plans étaient une belle réussite pour les animaux de rente, car ils étaient les principaux visés, mais cette affirmation est moins vraie pour la catégorie des animaux de compagnie, affirme également Romain Persicot. Or, ces animaux sont directement au contact de l'humain, ce qui peut avoir comme conséquence des transferts de résistance aux antibiotiques. » Depuis 2018, cette résistance bactérienne chez l'animal concerne surtout la bactérie E. coli qui résiste à l'amoxicilline, avec ou sans

acide clavulanique. La préservation des faibles niveaux d'exposition des animaux aux antibiotiques pour toutes les espèces est ainsi devenue une priorité de santé publique. Le plan Écoantibio 3, lancé en 2023 pour une durée de cinq ans, a dorénavant un tout autre objectif. Il vise ainsi de réduire de 15 % l'exposition des chiens et des chats aux antibiotiques au cours des cinq prochaines années. Côté élevage, le ministère assure que le plan maintiendra les niveaux actuels d'exposition aux antibiotiques, sans toutefois annoncer de chiffrage, tant la marge de manœuvre est réduite au regard des bons résultats déjà obtenus.

15 %, c'est l'objectif de réduction de l'exposition des chiens et des chats aux antibiotiques au cours des cinq prochaines années.



Romain Persicot, directeur de la FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes.

et ne se restreindra plus aux seuls antibiotiques. « Nous sortons du cadre historique en intégrant les antifongiques et les antiprotozoaires », explique le ministère de l'Agriculture. Les éleveurs constatent et s'inquiètent d'une perte d'efficacité thérapeutique des antiparasitaires. « Une décision jugée judicieuse par le directeur du GDS Auvergne-Rhône-Alpes, pour qui, à force de traitements par excès ou de mauvaises applications, il devient difficile de lutter contre les parasites. ■

Léa Rochon

* L'antiprotozoaire désigne une substance ou un médicament qui a pour objectif de combattre les infections causées par des protozoaires, qui sont des organismes unicellulaires, souvent parasites, responsables de diverses maladies chez l'homme et les animaux.

TROIS QUESTIONS À / Afin de réduire leur consommation d'antibiotiques, des éleveurs se tournent vers des alternatives dites « douces ». Selon le vétérinaire et spécialiste des anti-infectieux, Christophe Hugnet, leur utilisation doit néanmoins s'accompagner d'une grande attention et précaution.

« Prévention et détection restent les moyens de lutte les plus efficaces »

Les éleveurs doivent-ils s'inquiéter d'une pénurie d'antibiotiques ? Christophe Hugnet : « En médecine vétérinaire, l'approvisionnement n'est pas une problématique majeure. Les molécules chimiques qui entrent dans les principes actifs d'un certain nombre de médicaments peuvent être produites dans des pays à bas coût tels que la Chine ou l'Inde, mais la fabrication du produit fini se fait en majorité en Europe, à la différence des médicaments humains. Certains médicaments peuvent ponctuellement être en rupture pour un laboratoire mais la France a, pour l'instant, de nombreux laboratoires pharmaceutiques vétérinaires qui produisent sur le sol français ou européen. Cela nous rend bien moins tributaires du marché mondial. En revanche, les vétérinaires sont confrontés à de récurrentes pénuries de vaccins du fait de leur moindre rentabilité thérapeutique. Cela concerne notamment les vaccins liés à la prévention contre les maladies abortives,

ou contre l'entérotoxine, qui est une maladie bactérienne digestive. »

Quels sont les moyens alternatifs mis en place pour réduire l'utilisation d'antibiotiques ? C.H. : « Je tiens tout d'abord à rappeler que la prévention et la détection restent les moyens de lutte les plus efficaces pour éviter les transmissions. Dès qu'une maladie apparaît, il est indispensable de la traiter le plus tôt possible dans l'effectif. Les règles de biosécurité, telles que la maîtrise de l'hygiène et de mouvements d'animaux, sont également primordiales. Avec l'apparition des médicaments contre les maladies bactériennes, ces notions essentielles ont été parfois mises à l'écart. D'autres moyens alternatifs sont actuellement envisagés, à condition qu'ils soient inoffensifs, efficaces et évidemment contrôlables. À titre d'exemple, l'homéopathie est une pratique discutée, mais elle ne doit pas mettre en danger les animaux en induisant un retard de prise en charge qui soit plus efficace. »

La phytothérapie fait-elle partie de ces alternatives ? C.H. : « Si peu de pays utilisent la phytothérapie, elle n'en reste pas moins un sujet important en France. Les éleveurs et les propriétaires d'animaux sont même en demande. Il faut dire que les premiers médicaments utilisés contenaient des substances issues des plantes ou des extraits d'animaux. Le monde vétérinaire est d'ailleurs sensibilisé à cette pratique, puisque les professionnels ont des cours de botanique et de phytothérapie au cours de leur formation initiale. Cette pratique alternative comporte trois objectifs, difficiles à confirmer scientifi-

quement. Le premier est de renforcer les défenses immunitaires, le second est de gérer les conséquences de la réponse inflammatoire comme la fièvre ou un œdème, tandis que le troisième est d'agir comme un antibiotique grâce à des substances issues des plantes, comme le thym. Dans ce troisième cas, il a néanmoins été prouvé que l'exposition non raisonnée à ces substances peut induire une antibiorésistance croisée aux antibiotiques plus classiques, comme l'amoxicilline. Le danger est de faire croire que la phytothérapie peut remplacer les antibiotiques. Ce n'est pourtant pas de la magie : nous ne pouvons pas faire n'importe quoi sous prétexte qu'il s'agit de plantes. » ■

Propos recueillis par Léa Rochon

« Si peu de pays utilisent la phytothérapie, elle n'en reste pas moins un sujet important en France »



Christophe Hugnet exerce à la clinique vétérinaire des lavandes située à la Bégude-de-Mazenc, dans la Drôme.

USAGE DES ANTIBIOTIQUES EN MÉDECINE ANIMALE

TAUX D'EXPOSITION AUX ANTIBIOTIQUES PAR ESPÈCE 2021/2022

- 35 % pour les lapins
- 21 % pour les porcs
- 12 % pour les volailles
- 3 % pour les chiens et chats
- + 1 % pour les bovins

- 52%
d'exposition des animaux aux antibiotiques depuis 2011

- 26%
de ventes d'antibiotiques ENTRE 2021/2022

2022
Arrêt de l'usage antibiotique dans les aliments pour animaux à titre préventif

ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION AUX ANTIBIOTIQUES PAR ESPÈCE, ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2011

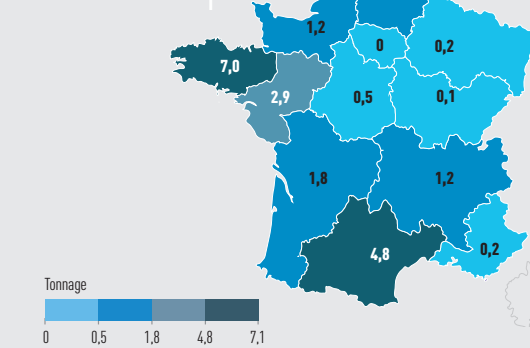


FORTES BAISSSES DE L'EXPOSITION AUX ANTIBIOTIQUES LES PLUS CRITIQUES PAR RAPPORT À 2017

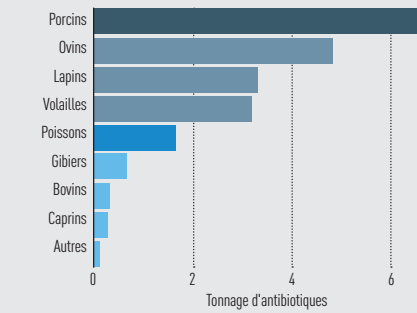


ANTIBIOTIQUES CÉDÉS SOUS FORME D'ALIMENTS MÉDICAMENTEUX EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

PAR RÉGION EN 2022 EN TONNE



PAR ESPÈCE EN 2022 EN TONNE



En 1999, les antibiotiques incorporés dans l'aliment médicamenteux représentaient plus de 65 % du tonnage total d'antibiotiques vendu en médecine vétérinaire. Ce pourcentage a drastiquement baissé, passant de 27 % en 2021 à 6 % en 2022.

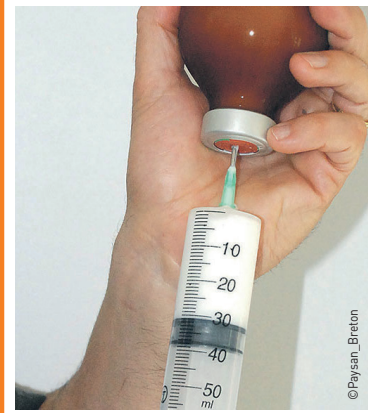
ÉCOANTIBIO 3 (2023-2028)

vise à maintenir les niveaux d'exposition actuels pour les animaux d'élevage et à réduire de 15 % ceux pour les animaux de compagnie.

L'ANTIBIORÉSISTANCE, c'est la faculté des bactéries à résister aux antibiotiques : ils ne détruisent plus les bactéries et ne permettent plus la guérison. L'utilisation prudente et responsable des antibiotiques par les vétérinaires et les éleveurs limite les risques d'antibiorésistance.

5 500 décès humains par an en France sont liés à l'antibiorésistance.

MÉDICAMENTS / 3 700 ruptures ou risques de ruptures



Selon l'Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), 3 700 ruptures (ou risques de ruptures) ont été enregistrées en France en 2022 : contre 700 en 2018, et moins de 200 en 2012. Toutes les catégories de médicaments sont concernées, dont les antibiotiques. En cause, notamment, la concentration de la production dans peu d'usines à l'échelle mondiale. Le processus de fabrication d'un médicament est complexe par nature et s'ajuste donc difficilement en fonction des contraintes, délais ou perturbations du cycle de production. Le cycle de fabrication d'un médicament, du principe actif, en passant par le façonnage, le conditionnement, puis son contrôle qualité, dure de quatre à six mois.

Délocalisations massives

Dans une recherche de rentabilité, les laboratoires pharmaceutiques ont externalisé les différentes étapes de production vers des pays dans lesquels les coûts de production sont moins élevés. Cette délocalisation remonte aux années 1990-2000 et concerne notamment la production de principes actifs (molécules thérapeutiques). C'est le cas de la Hongrie, mais majoritairement l'Inde et la Chine. Hors Union européenne, l'ensemble des pays du monde dépendent de l'Inde et de la Chine pour leur production massive de principes actifs d'antibiotiques. Ces deux pays proposent une main-d'œuvre peu onéreuse, et produisent non moins de 80 % des principes actifs des médicaments dans le monde. Hyderabad, capitale du Telangana, en Inde, représente l'un des sites de production d'antibiotiques les plus importants au monde. Il regroupe environ 150 entreprises comme Aurobindo, Hetero Drugs, Merck, Mylan, Pfizer, Sandoz, Sanofi... etc. GSK, multinationale britannique, représente l'un des dix géants de l'industrie pharmaceutique mondiale. Parmi ses trois sites français, le site en Mayenne, producteur d'antibiotiques, exporte 80 % de sa production vers près de 110 pays. ■

Charlotte Bayon

SANTÉ ANIMALE / En médecine humaine comme animale, les pénuries pharmaceutiques impactent le travail des praticiens. La médecine vétérinaire rurale s'adapte donc aux disponibilités fluctuantes d'antibiotiques ou d'allopathiques. Le point avec Pauline Otz, praticienne hospitalière en médecine de troupeau et encadrante à l'école nationale vétérinaire lyonnaise, VetAgroSup.

Quand les médicaments manquent, les praticiens s'adaptent

D'après Pauline Otz, dans toute formation vétérinaire, les élèves sont sensibilisés au plus tôt au manque de médicaments. « Tous sont formés à adapter la thérapeutique à toutes les contraintes, qu'elles soient liées à la disponibilité du médicament, à l'éleveur ou au type de maladies rencontré », explique-t-elle. Il existe néanmoins des alternatives ou des solutions de prévention, afin d'éviter l'urgence, et donc l'antibiothérapie.

Mieux vaut prévenir que guérir

« La délocalisation des usines de fabrication françaises de molécules principes à l'étranger a grandement participé aux régulières pénuries de médicaments », constate Pauline Otz. Alors pour la praticienne, éviter de se retrouver dans une situation d'urgence, c'est aussi bien observer ses animaux, « les antibiotiques sont utilisés lorsque l'état de l'animal est critique. Les éleveurs doivent donc accorder une attention particulière aux premiers signes d'affaiblissement, explique-t-elle. Une fois ces signes observés, l'éleveur doit mettre un suivi en place avec un vétérinaire.



Pauline Otz, praticienne hospitalière à VetAgroSup.

Cela permet d'éviter les stades où l'on n'a plus d'autre choix que les antibiotiques. » Un stade de gravité peu élevé permet en effet d'avoir recours à des médecines complémentaires : homéopathie, ostéopathie, phytothérapie (soins par les plantes) ou encore aromathérapie (soin par les huiles essentielles). « Certaines molécules peuvent être remplacées, en cas de rupture. Si l'on ne peut pas la remplacer, on va tenter de la substituer par un traitement destiné à une autre espèce. En dernier recours, on se tournera vers la thérapeutique humaine », explique Pauline Otz. Mais d'après la vétérinaire, les anti-biotiques restent difficilement remplaçables, surtout lorsqu'il existe un seul fournisseur, en rupture pour le monde entier. « Le frein économique est une raison qui retient souvent les éleveurs d'appeler un vétérinaire dès les premiers signes de maladie. Mais c'est une réaction qui retarde simplement l'urgence », déplore la praticienne.

La biosécurité

Bien avant les soins en prévention ou la médecine complémentaire, la biosécurité reste la clef de voûte de la sécurité sanitaire. « Elle représente un contrôle permanent à plusieurs niveaux : analyser les animaux qui entrent dans un troupeau, contrôler les entrées et sorties des personnes extérieures à l'élevage (vétérinaires, marchands, inséminateurs), prendre des précautions avec les mélanges d'animaux, avec les pâturages... Il existe énormément de mesures à mettre en place, selon l'élevage, sa taille, les espèces », relate la vétérinaire. « Lorsqu'elles sont bien respectées, on évite drastiquement l'apparition de maladies ». D'après Pauline Otz, certaines espèces sont plus sensibles aux maladies que d'autres. « En volailles par exemple, il y a énormément de règles. On n'entre pas dans un poulailler sans avoir désinfecté les bottes à l'aide d'un pédiluve, ou sans porter un équipement spécifique », précise-t-elle. Pour le matériel en Cuma, la désinfection est de rigueur. « Lorsque l'on a recours à une bétailière en Cuma, qui a déjà été utilisée par d'autres éleveurs, il faut prendre ses précautions pour ne pas s'exposer à des risques ». ■

Charlotte Bayon